

1. Clause générale

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur (autrement appelé l'acquéreur ou le client) pour lui permettre de passer commande.

En conséquence, sauf convention particulière, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les conditions générales de vente.

Toute condition contraire opposée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le montant où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Toutes nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales, elles sont la base de notre négociation commerciale.

2. Confidentialité

L'ensemble des documents remis ou envoyés par nous (documentation technique, documentation tarifaire...) demeurent notre propriété : ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelques motifs que ce soit

3. Formation du contrat

La commande peut être adressée par téléphone, par télécopie, par mail au service commercial ou directement par le commercial. Toute commande reçue de l'ACHETEUR ne sera considérée comme acceptée définitivement par nous, qu'après acceptation écrite de notre part (réception de notre confirmation de commande où sont portés les quantités, prix et délai de livraison) ou par la livraison de la marchandise commandée et l'édition du bon de livraison correspondant. En cas de rupture momentanée et/ou saisonnière, les reliquats ne pourront être gérés.

4. Livraison-Transport-Réception des marchandises

Toute commande d'un montant minimum de 400€ HT Net Remisé sera livrée franco au destinataire, frais de port et d'emballage inclus.

Pour toute commande inférieure à 400€ le port sera à la charge de l'acheteur, une somme forfaitaire de 50€ sera demandée.

Le transport des biens et marchandises, même effectué par nos soins, demeurera aux risques et périls de l'ACHETEUR ; le VENDEUR étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance, dès lors qu'il aura remis les marchandises commandées au transporteur, qui les a acceptées sans réserves.

Les ETS Bassinet se tiennent toutefois à la disposition du client pour fournir toutes explications relatives à un incident de livraison et pour analyser tout éventuel préjudice exclusivement lié à cet incident.

Lors de la réception, l'ACHETEUR doit contrôler la conformité des marchandises et des biens reçus, en présence du transporteur.

En cas d'avarie (film de garantie non conforme, marchandises manquantes, détériorées, inversion de produits...) les produits refusés ou non conformes devront IMPERATIVEMENT ETRE RESTITUÉS au transporteur, pour retour en notre entrepôt.

Toute réserve ou protestation motivée doit impérativement être portée sur le récépissé ou la lettre de voiture, et confirmée au transporteur dans les conditions de l'article L133-3 du Code de commerce. Une copie de la réclamation devra être adressée au VENDEUR dans les 48 heures suivant la réception de la marchandise par mail ou télécopie.

Le non-respect de ce délai et des modalités de notification, rendront nulles toutes réclamations et ne pourront engager notre responsabilité.

Il sera précisé que les mentions "sous réserve de contrôle" ou "de déballage", ou similaire n'ont aucune valeur juridique et ne sont jamais prises en compte en cas de litige.

En cas de livraison différée du fait du client (refus de prise de possession de la marchandise, absence,), les frais de transports pour représentation de la marchandise seront facturés à l'ACHETEUR.

5. Modification des tarifs

Nous nous réservons le droit, en cas d'évènements majeurs, tels qu'une hausse des prix des matières premières, des taux de change, des carburants... de modifier les conditions tarifaires, en prenant le soin d'en informer nos ACHETEURS, au plus tôt.

Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'acquéreur.

6. Réserve de propriété

Réserve de propriété : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit. Le défaut de paiement de la moindre somme entraînera ainsi la revendication des biens vendus.

Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées.

En cas de redressement ou liquidation judiciaire du client, les commandes en cours seront automatiquement annulées sans qu'il soit besoin d'en donner avis si les marchandises ne sont pas encore livrées. Si les marchandises ont été livrées, les Ets JL BASSINET se réservent le droit de revendiquer les marchandises conformément aux dispositions de la loi n° 85-98 du 25/01/1985, modifié par la loi n° 94-475 du 10/06/1994.

7. Conditions de paiement - Prix - Déconditionnement - Pénalités

Nos prix s'entendent HT, franco de port.

La TVA applicable est la TVA en vigueur au jour de l'émission de la facture.

Le prix des matières premières étant sujet à variations, ils sont donc réputés fermes et définitifs à l'acceptation par nos soins de la commande.

Sauf stipulation écrite et contraire, nous demandons pour toute première commande, un règlement comptant au vu d'une facture pro forma, adressée par nos services.

Les factures suivantes seront réglées à 30 jours net par LCR ou virement, à compter de l'émission des factures.

Aucun escompte ne sera accordé pour règlement comptant avant échéance.

L'ACHETEUR s'engage à nous adresser, à sa première commande, par télécopie au 04 77 36 66 85 ou par mail, un double de son RIB, le numéro SIRET et le code NAF de son entreprise.

Il s'engage à informer le VENDEUR de toute modification concernant ces données.

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture l'application de pénalités d'un montant égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal, dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La restitution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons, ou pour toute autre clause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes.

L'acheteur devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels.

8. Date limite d'Utilisation Optimale et qualité des produits

Elle correspond à la durée de vie du produit durant laquelle sont garanties ses qualités organoleptiques et nutritionnelles.

Il appartient à l'ACHETEUR de contrôler les DLUO lors de la réception des marchandises.

S'agissant de denrées périssables, l'ACHETEUR prendra toutes les précautions pour assurer une bonne conservation des marchandises et biens livrés.

A cette fin, il sera rappelé qu'il est impératif de respecter les conditions optimales de stockage indiquées sur les étiquettes des biens et des marchandises livrées, ainsi que celles résultant des fiches techniques du VENDEUR.

En cas de litige, il appartient à l'ACHETEUR de démontrer le respect de ces conditions.

Nos produits quittent nos entrepôts en bon état de conservation, de qualité loyale et marchande.

9. Force majeure

Les Ets JL BASSINET se réservent la possibilité de suspendre ou de résilier en tout ou partie les conventions conclues et ce, sans indemnités ni autre recours, en cas de force majeure.

La force majeure s'entend de tout événement de nature à retarder ou empêcher l'exécution des obligations des Ets JL BASSINET, notamment tout accident affectant la production ou le stockage des marchandises, la défaillance du transporteur, l'incendie, l'explosion, l'inondation, le bris de machine, les grèves partielles ou totales, le fait d'un client, d'un fournisseur ou d'un tiers, toute guerre civile ou étrangère ou autre trouble politique et plus généralement dans toutes les hypothèses reconnues comme cas de force majeure par le droit positif

10. Propriété intellectuelle

Aux fins de l'exécution des présentes Conditions Générales, et à elles seules, le client sera amené à faire usage des marques, logos et visuels des Ets JL BASSINET. Toute utilisation d'une marque, logo ou visuel devra être fidèle aux documents communiqués par les Ets JL BASSINET.

Les Ets JL BASSINET possèdent également un droit de regard, notamment sur la présentation à la vente de ses produits dans le catalogue d'un client. D'une manière générale, les Ets JL BASSINET se réservent le droit d'agrèer tout matériel promotionnel relatif à ses produits.

Le client reconnaît n'avoir aucun droit d'aucune sorte sur la marque, les modèles, dénominations, signes distinctifs, etc., sous lesquels les produits des Ets JL BASSINET sont commercialisés, et qui sont et demeurent sa propriété exclusive.

Le droit d'utiliser les marques des Ets JL BASSINET ne constitue pas une licence au bénéfice du client. Celui-ci ne peut donc pas :

- Utiliser les marques, ou tout autre droit incorporel dont sont titulaires les Ets JL BASSINET, à l'extérieur et ou au-delà de l'étendue des présentes Conditions Générales ;
- Utiliser les marques d'une façon qui créerait un préjudice à la validité de la marque elle-même comme élément distinctif, ou créerait un dommage et / ou un préjudice à la qualité de son image ;
- Utiliser les noms qui sont l'imitation de la marque ;
- Adapter, modifier ou dénaturer les marques.

Le client s'engage à agir de telle sorte qu'en aucun cas les marques ou autres droits incorporels des Ets JL BASSINET ne se trouvent affaiblis du fait de l'inexécution des présentes Conditions Générales, notamment en associant ces droits incorporels à d'autres produits et / ou en apportant un commentaire spécifique de nature à porter préjudice à l'image de marque des Ets JL BASSINET.

Le client a obligation d'informer le plus vite possible les Ets JL BASSINET de tout fait de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de manière générale de toute atteinte aux droits des Ets JL BASSINET sur les éléments précités qui viendraient à sa connaissance. Il doit, de plus, apporter toute l'aide requise pour faire cesser cette atteinte.

10. Règlement des litiges

Tout litige relatif à nos ventes, qu'il s'agisse de la validité, de l'exécution ou de la résolution de nos contrats, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, relèvera, à défaut d'accord amiable, de la compétence

exclusive du Tribunal de Commerce de Montbrison ; le droit français étant en l'occurrence seul applicable.

11. Acceptation de l'ACHETEUR

Les présentes conditions générales de vente, ainsi que les tarifs expressément agréés et acceptés par l'ACHETEUR, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment ses propres conditions générales d'achat.